

ASSEMBLEE GENERALE 2012 DE REXEL

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Rexel, leader mondial de la distribution de matériel électrique, s'est tenue ce jour à Paris.

L'ensemble des résolutions soumises au vote des actionnaires a été approuvé à une large majorité, notamment celles concernant la distribution du dividende et la composition du Conseil de Surveillance.

Distribution du dividende

L'assemblée générale des actionnaires de Rexel a notamment approuvé la mise en distribution d'un dividende d'un montant de 0,65 euro par action et a également décidé d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour un paiement du dividende soit en numéraire soit en actions nouvelles de Rexel. Pour rappel, les actionnaires pourront exercer leur option du 24 mai 2012 (inclus) au 12 juin 2012 (inclus) par demande auprès des intermédiaires financiers concernés. En cas d'absence d'exercice de l'option avant le 12 juin 2012 (inclus), le dividende sera payé uniquement en numéraire. Chaque actionnaire ne pourra exercer l'option que pour la totalité du dividende pour lequel elle est offerte. Le prix d'émission des actions nouvelles remises en paiement du dividende, en cas d'exercice de l'option, est fixé à 13,39 euros. La date de détachement du dividende de l'action est fixée au 24 mai 2012, la date d'arrêté (« *record date* ») étant fixée au 23 mai 2012. Le paiement en numéraire ou la livraison des actions nouvelles sur exercice de l'option s'effectuera à partir du 25 juin 2012. Le nombre maximal d'actions nouvelles susceptibles d'être émises en cas d'exercice de l'option est de 12.954.190, soit 4,82 % du capital social et des droits de vote de Rexel.

Conseil de Surveillance de Rexel : nomination d'un membre indépendant et renouvellement du mandat de cinq membres

Les actionnaires ont notamment approuvé le renouvellement du mandat pour quatre ans de cinq membres du Conseil de Surveillance : Roberto Quarta, Fritz Fröhlich, Manfred Kindle, François David et la société Eurazeo.

Les actionnaires ont également approuvé la nomination de Thomas Farrell comme membre du Conseil de Surveillance pour quatre ans. Sa qualification en tant que membre indépendant du Conseil de Surveillance et sa nomination en qualité de membre du Comité Stratégique et du Comité d'Audit ont également été approuvées par le Conseil de surveillance du 16 mai 2012.

Thomas Farrell

Thomas Farrell travaille au sein du groupe Lafarge depuis 1990. Avant de rejoindre le groupe Lafarge, Thomas Farrell a exercé en qualité d'avocat au sein du cabinet Shearman & Sterling à Paris et à New-York. Après avoir rejoint le groupe Lafarge, Thomas Farrell a d'abord travaillé au siège à Paris en qualité de directeur de la stratégie pendant deux ans. De 1992 à 2002, il a dirigé différentes unités opérationnelles du groupe Lafarge en France, au Canada et en Inde. En juin 2002, Thomas Farrell a été désigné directeur général adjoint pour l'Amérique du Nord. En septembre 2007, il a été désigné directeur général adjoint, co-président des activités granulats et béton et membre du comité exécutif du groupe. En janvier 2012, il est devenu directeur général adjoint opérations. Thomas Farrell est diplômé de l'université de Brown (1978) et docteur en droit de l'université de Georgetown (1981).

Leader mondial de la distribution de matériel électrique, Rexel sert trois marchés finaux : l'industrie, la construction résidentielle et la construction tertiaire. Le Groupe est présent dans 37 pays, à travers un réseau d'environ 2 200 agences et emploie plus de 28 000 collaborateurs. Rexel a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 12,7 milliards d'euros. Son principal actionnaire est un groupe d'investisseurs dirigé par Clayton Dubilier & Rice, Eurazeo et BAML Capital Partners.

Rexel est coté sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment A, symbole RXL, code ISIN FR0010451203) et intégré dans les indices suivants : SBF 120, CAC Mid 100, CAC AllTrade, CAC AllShares, FTSE EuroMid, FTSE4Good, STOXX600 et ASPI Eurozone.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.rexel.com

CONTACTS

ANALYSTES FINANCIERS / INVESTISSEURS

Marc MAILLET
+33 1 42 85 76 12
mmaillet@rexel.com

Florence MEILHAC
+33 1 42 85 57 61
fmeilhac@rexel.com

PRESSE

Pénélope LINAGE-COHEN
+33 1 42 85 76 28
plinage@rexel.com

Brunswick: Thomas KAMM
+33 1 53 96 83 92
tkamm@brunswickgroup.com

Avertissement

Le présent communiqué constitue le document d'information requis en application des articles 212-4 4° et 212-5 5° du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi de l'article 13 et de l'Annexe III de l'instruction n°2005-11 du 13 décembre 2005 modifiée.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'achat de titres financiers. Le présent communiqué et tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.

L'option relative au versement du dividende, décrite ci-dessus, n'est pas disponible pour les actionnaires résidant en Australie, au Japon ou dans tout autre pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions relatives à cette option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Pour toute information complémentaire relative à la Société, son activité, sa stratégie, ses résultats financiers et les risques afférents à son activité, il convient de vous référer à la section « Facteurs de risque » du Document de référence de Rexel (disponible sur www.rexel.com).